

**R 268 – 23.09**

**DÉSIGNATION DE MMES CLAIRE BAUDO, SIDONIE MORVAN ET LAURENCE YADI, ET DE M. NICOLAS GONET AU SEIN DU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE (FODAC)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les statuts de la fodac - Fondation pour le développement des arts et de la culture - prévoient, en leur article 7, que le Conseil de fondation est composé de 11 à 15 membres.

Au cours de l'année écoulée, tant Mme Dominique PERRUCHOUD que Mme Émilie FLAMAND ont présenté leur démission, leur emploi du temps ne leur permettant plus de remplir leur fonction au sein du Conseil de fondation de la fodac. Il convient dès lors de procéder à leur remplacement.

Depuis le retrait de M. David HILER en mai 2020, les compétences financières que ce dernier pouvait apporter manquent. Il n'y a désormais plus de représentant des milieux financiers et du sponsoring, comme le préconisent les statuts de la fondation (art. 7 al. 2, litt f), alors que cette fonction est primordiale dans les temps actuels. En effet, tant la grimpée de l'inflation que celle des taux d'intérêts, ainsi que la gestion d'un budget de près de CHF 130 mios, nécessitent au sein du Conseil l'avis éclairé d'un spécialiste de la finance.

Le départ de Mme Dominique PERRUCHOUD, Présidente de l'Association pour la danse contemporaine, laisse le Conseil de fondation orphelin d'un ou d'une représentant-e du monde de la danse. Vu l'importance de cette discipline artistique au sein de Concorde espace culture, il est nécessaire de combler cette lacune.

Par ailleurs, en cette période de construction et d'élaboration des contrats avec l'entreprise totale, ainsi qu'en prévision de la gestion des baux de l'immeuble de logements, le Conseil souhaite renforcer ses compétences dans ces domaines.

Enfin, il est nécessaire de préparer l'ouverture de Concorde espace culture, et le Conseil préconise de renforcer son pôle culturel.

Ainsi, la fodac vous propose de valider les nominations de :

- M. Nicolas GONET
- Mme Laurence YADI
- Mme Sidonie MORVAN
- Mme Claire BAUDO

**M. Nicolas GONET**

À la suite de l'obtention d'un master en science économique et sociale de l'Université de Fribourg en 1994, M. Nicolas GONET parfait sa formation bancaire à New York, Londres et Luxembourg avant de rejoindre en septembre 1997 la banque familiale (Banque Gonet), où il représente la 5<sup>e</sup> génération de banquiers. Il est nommé associé en 2003, dirigeant dès 2008 le développement des activités et l'élargissement du Groupe Gonet. Il devient Directeur général dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la suite de la transformation de la banque en société anonyme, ce jusqu'en décembre 2022. Il est membre du Conseil d'administration de Gonet & Cie SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Mme Laurence YADI**

Mme Laurence YADI est danseuse et chorégraphe. À l'issue d'un cycle sport études à Paris, elle multiplie les collaborations comme interprète et assistante chorégraphique en France, en Allemagne et en Suisse.

Désignation de Mmes Claire BAUDO, Sidonie MORVAN et Laurence YADI, et de M. Nicolas GONET au sein du Conseil de fondation de la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac)

Elle crée la Compagnie 7273 à Genève en 2003 en collaboration avec M. Nicolas CANTILLON. Ensemble, ils signent une vingtaine de créations, allant d'une pièce interprétée dans le silence au concert dansé, du duo à la pièce de groupe. Toutes font l'objet de tournées internationales (Afrique, Asie, États-Unis, Canada, Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord et Russie).

Depuis la création de la Compagnie 7273, les chorégraphes développent un style de danse et une technique originale invitant le corps à se dérouler sans fin. La démarche s'inspire des maqâms propres à la musique arabe. Nommé Multi styles FuittFuitt, le transfert de cette technique au corps permet de tisser les mouvements entre eux dans une danse ondoyante, spiralisée et hypnotique.

Mme Laurence YADI et M. Nicolas CANTILLON donnent régulièrement des sessions de formation en Suisse (CFP Arts, le Marchepied, la Manufacture, le Ballet Junior) et à l'étranger. Ils mènent de nombreux projets pédagogiques, dont des collaborations avec La Marmite, projet d'action culturelle, artistique et citoyenne. Récemment, ils collaborent avec le Crochetan Mobile - et le Pavillon ADC, en partenariat avec le programme École&Culture du Canton de Genève pour le projet La danse c'est dans ta classe.

Mme Laurence YADI et M. Nicolas CANTILLON ont signé des commandes pour le Luzerner Theater, Skanes Dance Teater (Suède), l'opéra de Séoul, la Companhia Instável (Portugal) et le Grand Théâtre de Genève.

Mme Laurence YADI et M. Nicolas CANTILLON ont remporté plusieurs prix, dont le Prix suisse de la danse et de la chorégraphie et le Prix de la Fondation Liechti pour les arts.

### **Mme Sidonie MORVAN**

Mme Sidonie MORVAN, associée dans l'étude CMS von Erlach Partners, est spécialisée en droit immobilier et est coresponsable du département Immobilier de CMS à Genève. Elle a plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, et s'occupe principalement d'acquisitions immobilières, de projets de construction et de développement, de droit du bail et de litiges liés à l'immobilier.

Parmi les clients de Mme Sidonie MORVAN figurent des investisseurs immobiliers institutionnels suisses et étrangers, des sociétés ayant des activités immobilières ainsi que des particuliers. Ses tâches comprennent entre autres la due diligence juridique de propriétés et de projets immobiliers, la rédaction et la négociation de contrats (en particulier de contrats d'achat, de construction et de location ainsi que de contrats de gestion) et l'assistance pour toutes les questions liées à la réalisation de projets immobiliers. Elle s'occupe de bâtiments commerciaux et résidentiels dans toute la Suisse.

Mme Sidonie MORVAN est également Juge assesseur au Tribunal des baux et loyers de Genève.

Après avoir fondé en 2013 son propre cabinet boutique dédié au droit immobilier et de la construction, elle a rejoint CMS en tant qu'associée en janvier 2021.

En 2021, Mme Sidonie MORVAN a fondé l'Association Constructives, dont elle est la Présidente. Constructives est un réseau de femmes actives dans le domaine de l'immobilier à Genève qui regroupe plus de 3500 femmes dans tous les métiers de l'immobilier.

### **Mme Claire BAUDO**

Mme Claire BAUDO, gestionnaire de formation et ayant fait le Conservatoire de musique, se forme à la gestion de projets artistique dans différentes structures culturelles. Débutant au sein de l'ensemble Le concert de l'Hostel Dieu en tant qu'administratrice générale, elle rejoint ensuite le Centre culturel de rencontre d'Ambronay en tant que responsable de l'Académie baroque européenne et a l'occasion de travailler avec des structures de l'Europe entière et des chefs renommés.

Elle y rencontre le chef d'orchestre William CHRISTIE et intègre ensuite son ensemble Les Arts Florissants pendant neuf ans en tant qu'administratrice de production.

En 2015, elle rejoint M. Leonardo GARCIA ALARCON et prend la direction administrative de l'ensemble Cappella Mediterranea, ensemble de musique baroque qui se produit en Suisse et dans le monde entier.

Désignation de Mmes Claire BAUDO, Sidonie MORVAN et Laurence YADI, et de  
M. Nicolas GONET au sein du Conseil de fondation de la Fondation pour le  
développement des arts et de la culture (fodac)

En 2021, aux côtés de M. Leonardo GARCIA ALARCON, Mme Claire BAUDO est nommée directrice adjointe de l'association les Saisons Bleues, qui porte le projet artistique de la Cité Bleue à Genève. Elle participe ainsi au projet de rénovation, met en place et coordonne l'équipe permanente nécessaire à l'exploitation du théâtre et au projet artistique de M. Leonardo GARCIA ALARCON. La Cité Bleue ouvrira ses portes au public au printemps 2024.

Avec le renfort de ces quatre nouveaux membres, la fodac sera en mesure d'affronter les défis qui l'attendent et disposera des forces et des compétences nécessaires pour préparer de manière optimale l'ouverture de Concorde espace culture prévue en 2026.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'accepter le présent projet de résolution.

Gian-Reto AGRAMUNT  
Conseiller administratif

Vernier, le 28 août 2023

**R 268 – 23.09**

**Résolution du Conseil municipal de Vernier**

relative à la

**DÉSIGNATION DE MMES CLAIRE BAUDO, SIDONIE MORVAN ET LAURENCE YADI, ET DE M. NICOLAS GONET AU SEIN DU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE (FODAC)**

Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 7, alinéa 4, des statuts de la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) ;

vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2014, Création de la fondation pour le développement des arts et de la culture ;

vu la délibération du Conseil municipal du 2 septembre 2014, Modification des statuts de la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) ;

vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020, Modification des statuts de la fodac et désignation des membres pour la législature 2020-2025 ;

le Conseil municipal

**déclare**

Mmes Claire BAUDO, Sidonie MORVAN et Laurence YADI, et M. Nicolas GONET membres du Conseil de fondation de la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

